

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 8 (1916)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Mouvement syndical international

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

deux tiers de sa population et de la presque totalité de sa fortune. En voulant nous entraîner jusque là, les agrariens ne réussiraient qu'à compromettre leur puissance politique, en réalisant ce prodige de solidariser tous leurs adversaires, dont les intérêts sur ce point, sont naturellement identiques.

Qu'on continue à stimuler par de généreux et opportuns encouragements l'initiative des agriculteurs et de la productivité de l'agriculture, ce sera fort bien. Qu'on cherche, par tous les moyens compatibles avec l'existence de la majorité urbaine, à retenir les paysans sur leurs terres, en leur facilitant la vie matérielle et en rehaussant leur prestige moral, c'est à quoi les citadins seraient coupables de s'opposer. Qu'on élève même, dans une faible mesure, les droits sur les céréales, c'est à quoi ils se résigneront d'autant plus volontiers que les déficits budgétaires leur en montreront mieux la nécessité.

Mais que les campagnes se gardent bien de la fatale erreur d'exiger impérieusement, comme un dû, ou d'intriguer pour s'assurer par ruse démagogique, des sacrifices que les villes sont libres de leur refuser. Elles les consentiront d'autant plus aisément qu'elles auront plus nettement le sentiment de servir par là, non pas les intérêts exclusifs d'une classe rivale, mais la patrie.

Ces temps de guerre — et c'est presque la seule consolation qu'ils nous offrent — sont singulièrement propices au désintéressement patriotique. Bien mieux qu'en des périodes de développement pacifique, le peuple sait aujourd'hui discipliner ses instincts égoïstes et ses appétits matériels. Jamais les Suisses n'ont plus hautement apprécié la possession de leurs privilèges nationaux. Jamais donc leurs dispositions n'ont été plus favorables aux sacrifices nécessaires à la conservation de ces privilèges.

Que l'on fasse donc appel à la clairvoyance nationale et au dévouement civique des villes! Qu'elles sachent spontanément renoncer, en faveur des campagnes, à une large part des bénéfices que leur a valu l'évolution économique du dernier siècle! Que les classes privilégiées des villes en particulier sachent assumer allègrement le plus lourd du fardeau que fera peser sur les épaules de leurs concitoyens déshérités une politique qui, parce que vraiment nationale, sera plus agraire qu'urbaine!

C'est à la fois la conclusion de l'historien et le vœu du citoyen qui a eu l'honneur de vous entretenir. C'est sa conclusion et son vœu, car l'avenir national lui paraît être à ce prix, un avenir dans lequel les Suisses seront moins riches peut-être, mais plus suisses.

**Note.** — J'ai jugé inutile d'alourdir cette rapide étude par l'indication des ouvrages consultés au cours de sa préparation. Pour ce qui concerne la période antérieure à 1848, le lecteur en trouvera l'énumération complète dans mes ouvrages sur « *Le Facteur économique dans l'avènement de la Démocratie moderne en Suisse. T. I. L'agriculture à la fin de l'ancien régime* ». Genève 1912, et sur « *La révolution industrielle et les Origines de la Protection légale du travail en Suisse* », Berne 1914. Pour ce qui concerne la période postérieure à 1848, j'ai puisé surtout dans les publications officielles du Bureau fédéral de statistique. Je tiens à remercier très vivement son directeur, ainsi que M. Ernest Laur, secrétaire des paysans suisses, de l'empressement qu'ils ont bien voulu mettre à répondre à mes demandes de renseignements supplémentaires.



## Mouvement syndical international

### Secrétariat international des ouvriers de la pierre

Le rapport du secrétariat international des ouvriers de la pierre, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1915 au 30 juin 1916, nous est parvenu. Nous en extrayons les quelques passages suivants:

« Malgré la censure, souvent très sévère dans les pays belligérants, l'échange de correspondances a été fort actif entre le Secrétariat et les syndicats professionnels, cet échange fut même plus conséquent qu'avant la guerre. Il comprend un grand nombre de lettres de membres à leurs parents demeurant dans les Etats en guerre, et avec lesquels les relations postales étaient interrompues. Il s'agit spécialement de l'échange de lettres entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

L'échange des journaux entre quelques fédérations professionnelles de la France et de l'Allemagne fut fait régulièrement chaque semaine. En outre, nous envoyâmes de nombreuses demandes concernant des rapports et des comptes rendus financiers, quatre circulaires aux fédérations de l'Amérique, une autre aux autres syndicats nationaux d'outre-mer et une à la presse du parti des divers pays.

Malgré toutes nos peines et l'aide des collègues des autres pays, les relations écrites avec la Belgique, la Finlande et les Etats du Balkan n'ont pas été possibles. Les lettres expédiées ne parvinrent pas à leurs destinataires; elles furent détruites par la censure ou renvoyées.

Nous avons écrit plusieurs en Angleterre et en Espagne, nous avons dans ce cas demandé l'aide des camarades français, mais un résultat définitif n'a pas pu être atteint. Il est vrai que ces deux pays nous déclarèrent leur sympathie et publièrent nos rapports trimestriels, partiellement sous forme de brochures, mais jusqu'ici ils n'envoyèrent pas le montant de leurs cotisations.

Nous avons encore envoyé plusieurs correspondances aux fédérations américaines qui déclarèrent vouloir nous soutenir de leur mieux dans nos idées d'une association internationale de tous les ouvriers de la pierre; mais une adhésion définitive ne nous est parvenue, vers la fin de l'exercice, que de la part des tailleurs de granit d'Amérique. Cependant, nous espérons fermement que les trois autres fédérations suivront cet exemple.

Nous avons toujours été en relation avec les organisations en Argentine et au Brésil; une adhésion de ces pays n'a pas eu lieu.

La plus grande correspondance se fit avec la France, dont le dirigeant de la fédération nous a aidé plusieurs fois dans nos efforts pour fortifier et répandre la pensée du syndicalisme international.

Sur la demande des fédérations espagnoles du bâtiment, nous leur avons envoyé des renseignements sur les travaux préliminaires faits jusqu'ici pour la fondation d'une fédération internationale du bâtiment. Le Danemark a placé aussi le cliché international dans ses livrets de sociétaire, les dirigeants des organisations voudront bien en prendre note. Plusieurs circulaires des Trades-Unions d'Angleterre sur leur position envers la guerre mondiale n'ont pas été expédiées aux autres membres à cause de leur style par trop partial.

Les relations financières, par contre, furent plus défavorables au cours de la seconde année que pendant la première. Les mobilisations incessantes dans tous les Etats belligérants affaiblissent de plus en plus les effectifs des fédérations encore en vie. De ce fait, les recettes diminuèrent d'une façon appréciable et il devint impossible, malgré toute notre parcimonie, de faire balancer les recettes et les dépenses.

Il faut, en outre, relater que non seulement la Belgique, mais aussi la Finlande ne purent envoyer leurs cotisations et que les relations postales internationales furent défectueuses; puis, à cause de l'énorme baisse du cours de l'argent en Autriche-Hongrie et en Italie, ces pays ne purent pas expédier leur apport financier.

Entre temps, le secrétaire aide la caisse de ses moyens privés, afin de pouvoir continuer ses fonctions sans interruption. Nous nous sommes aussi adressé à l'Amérique pour obtenir des secours financiers, après que tous les essais dans ce sens furent restés sans résultat dans les autres pays. L'Amérique nous assura aussitôt son aide.

On verra d'après les données suivantes que, même à l'encontre de l'année écoulée, les recettes sont diminuées de moitié, mais les dépenses aussi

furent réduites de 33% en comparaison de l'an passé. Les frais pour traductions, dont nous exécutons la plus grande partie nous-même, pour ports et autres dépenses, ont de nouveau diminué de 30%.

Les opérations de la caisse ont été les suivantes:

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Allemagne fr. 289.50	Solde passif fr. 18.59
Norvège » 27.—	Traitement » 480.—
Autriche » 14.50	Bureau » 80.—
Danemark » 15.—	Matériel d'é-
Suisse » 25.—	criture » 73.65
Italie » 50.—	Port, dépens. » 290.80
France » 120.—	Traductions » 97.—
Suède » 90.45	Divers » 52.—
Total fr. 631.45	fr. 1092.04

Le solde passif est donc de fr. 460.59.

Pays	Effectif avant la guerre	Effectif au 30 juin 1916
Allemagne	31,000	10,200
Hongrie	1,200	600
Autriche	5,182	800
France	4,000	2,000
Suisse	969	384
Norvège	1,120	785
Suède	4,631	3,131
Hollande	197	125
Italie	3,000	80
Danemark	800	500
Belgique	15,000	plus personne
Croatie	40	plus personne
Serbie	120	plus personne
Finlande	2,500	inconnu
Espagne	2,100	3,000

## Divers

### L'assurance-chômage en Hollande

La législation sociale n'a pas été arrêtée partout par la guerre, chose qui fut le cas dans la plupart des cantons de la Suisse. La Hollande nous en donne un exemple. L'assurance-chômage existait déjà dans quelques villes selon le système de Gand, c'est-à-dire que les communes et les syndicats géraient cette institution en commun. Pendant la guerre, l'assurance-chômage reçut provisoirement des subsides de l'Etat fort importants, et ce n'est que grâce à ces subventions qu'elle put fonctionner régulièrement. Récemment, ce système provisoire a été remplacé par une réglementation selon laquelle l'Etat prend à sa charge tous les frais de l'assurance.